



CHARTRE D'ACHATS RESPONSABLES

Date de création : Septembre 2020

Date de mise à jour : 16/10/2023

Préambule :

Le terme « Responsable » est intrinsèque aux valeurs humaines qui guident ADDEV Materials depuis sa fondation. Cette responsabilité s'applique à notre planète et ses ressources, notre capital humain, notre environnement local et nos écosystèmes, mais aussi à nos business models.

La raison d'être d'ADDEV Materials, définie par « Converting industrial challenges into sustainable materials solutions », traduit notre volonté d'accompagner la transformation écologique de nos clients industriels en leur apportant des solutions associant matériaux et process, mais aussi réduction des impacts environnementaux. Elle est également en cohérence avec notre adhésion au Global Compact et avec les objectifs de Développement Durable auxquels nous contribuons.

Les chaînes de valeurs en amont de nos activités font partie intégrante de notre démarche. Nous souhaitons construire, avec nos fournisseurs, des relations commerciales durables, basées sur des valeurs communes et des pratiques raisonnées.

Nous vous invitons à partager votre propre démarche Responsable et vos actions avec vos interlocuteurs ADDEV Materials et à adhérer pleinement à la présente charte pour le respect de meilleures pratiques sociales, environnementales et sociétales.

Mario Blanchard Brunel

Directrice Marketing & RSE

Patrick Grande

Directeur Achats



Engagements sociaux

Nous demandons à nos fournisseurs les engagements suivants :

- Respecter les principes du Pacte Mondial de l'ONU, du Code de la Charte Internationale des Droits de l'Homme et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Respecter l'âge légal d'embauche défini dans leurs pays d'implantation.
- Ne pas employer de personnes contre leur gré. Le travail forcé, la servitude (y compris la servitude pour dettes), le travail pénitentiaire involontaire, les victimes de l'esclavage, de la traite des êtres humains ou de la coercition ne sont pas utilisés dans le cadre de l'emploi.
- S'assurer que les heures de travail effectives, y compris les heures supplémentaires, ne dépassent pas les exigences légales applicables. En l'absence d'exigences légales, le total des heures de travail effectives ne dépasse pas soixante heures par semaine, incluant les heures supplémentaires.
- Assurer un salaire minimum en accord avec la réglementation locale.
- Ne pas exposer les collaborateurs à des mesures disciplinaires ou à des comportements qui portent atteinte à la dignité, à la liberté et aux droits de l'homme fondamentaux.
- Veiller à la santé et la sécurité de leurs collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions, en mettant en place une politique visant à l'identification et à la prévention des risques liés à l'activité professionnelle.
- Lutter contre toute forme de discrimination basée sur le genre, l'âge, le handicap, l'ethnie, les convictions religieuses ou politiques.
- Respecter la liberté d'association et faciliter le dialogue avec les collaborateurs dans le respect des lois locales et des droits de l'Homme.

Engagements environnementaux

Nous demandons à nos fournisseurs les engagements suivants :

- Respecter l'ensemble des réglementations environnementales en vigueur concernant leurs activités, dans leurs zones d'opération respectives.
- Instaurer une démarche d'amélioration continue afin de limiter leurs impacts sur l'environnement concernant :
 - ▶ Les consommations d'énergie, notamment en réduisant leurs consommations

globales, ainsi que la part de ressources non renouvelables et fortement carbonées dans leur approvisionnement énergétique.

- ▶ Les émissions de gaz à effet de serre (GES), en pilotant leur réduction à travers la mise en place d'un plan d'action dédié.
 - ▶ Les rejets de polluants, via l'identification et le contrôle des substances pouvant représenter un danger pour l'homme et pour les écosystèmes.
 - ▶ Les déchets produits via la réduction des gisements de déchets et la mise en œuvre de solutions de recyclage et de valorisation efficaces.
 - ▶ L'utilisation de substances toxiques, en privilégiant des alternatives éco-responsables lorsque cela est réalisable.
- Recenser, contrôler et évaluer les substances chimiques utilisées conformément aux réglementations en vigueur.
Respecter la réglementation REACH, appliquée au sein de l'Union Européenne, en enregistrant et en fournissant les informations relatives aux substances chimiques commercialisées, afin de sécuriser leur utilisation.
Les travailleurs amenés à manipuler ces produits et autres matières sont formés, équipés, et des procédures d'urgence sont prévues en cas d'accident présentant un risque pour l'environnement.
 - Exercer un devoir de vigilance concernant les chaînes d'approvisionnement des minerais utilisés, particulièrement d'étain, de tantale, de tungstène et d'or.
Veiller à ce que ces importations proviennent exclusivement de sources responsables et ne soient pas issues de conflits, et à ce qu'elles respectent les normes internationales élaborées par l'OCDE, en matière d'approvisionnement responsable.
 - Nous attendons également que nos fournisseurs soient force de proposition en solutions éco-responsables, via des produits et/ou services permettant de réduire l'empreinte environnementale de nos activités.

Ethique des affaires

A l'image de nos engagements concernant l'éthique des affaires, détaillés dans la charte éthique du groupe, nous demandons à nos fournisseurs les engagements suivants :

- Une conduite des affaires excluant tout acte pouvant être assimilé à de la corruption ou du trafic d'influence.
- Un respect des principes de la concurrence loyale et de toutes les réglementations qui s'y rapportent.

- Une protection contre la divulgation non autorisée d'informations confidentielles pouvant porter préjudice à l'une de ses parties prenantes.
- Eviter d'exercer des activités personnelles et d'avoir des intérêts financiers susceptibles d'entrer en conflit avec leurs responsabilités professionnelles.

Respect des engagements de la charte :

- Nous attendons que nos fournisseurs, leurs filiales et leurs propres fournisseurs respectent les engagements de cette charte. En cas de non-conformité aux exigences de cette charte, nos fournisseurs doivent nous informer sans délai et nous communiquer les plans de progrès associés.
- Nos fournisseurs s'engagent à communiquer leur notation extra financière par des organismes indépendants comme Ecovadis, mais aussi leur rapport RSE, COP (Global Compact) ou autre document nous permettant d'évaluer leur progrès en RSE et le respect de cette charte.
- Nos fournisseurs acceptent d'être audités par ADDEV Materials, ou par un tiers mandaté, sur le respect des engagements de cette charte.

Pour le fournisseur :

Nom du signataire :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :